



SPORTIVE JEUNES

☎ 04.72.15.30.52

Réunion du Lundi 02 Octobre 2017

Président des Compétitions : M. BEGON

Présents : MM. HERMEL, GODIGNON, AMADUBLE

Excusés : MM. BELISSANT, MORNAND, ARCHIMBAUD

INFORMATIONS

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes vous rappelle qu'à partir de la saison 2017/2018 les licences des joueurs ne seront plus éditées en version papier.

Aussi, lors des rencontres où la FMI n'est pas en vigueur ou ne fonctionne pas, les Clubs auront la possibilité pour assurer la vérification de l'identité des joueurs de présenter les licences dématérialisées depuis l'application « FOOTCLUB COMPAGNON » disponible sur smartphone ou tablette. Ce support devient une présentation officielle.

L'application FOOTCLUB COMPAGNON pouvant elle aussi ne pas fonctionner, nous vous conseillons vivement d'imprimer un listing des licences avec photo sur papier libre en suivant la procédure suivante via « FOOTCLUBS » :

- Aller sur le menu « Licences »
- Cliquer sur l'onglet « Editions et extractions »
- Cocher « Edition licenciés »
- Choisir la catégorie
- Cocher le format « Listes licences matches »
- Valider
- Une fois le téléchargement terminé, cliquer sur « Edition licences » et imprimer le document

REPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28 des RG de la LAuRAFoot)

Précisions :

« Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... ».

ARBITRES. DELEGUES.

Penser bien dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

FMI – FEUILLE DE MATCH

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre.

Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06 88 29 45 46 ; voir également sur le site internet de la LAuRAFoot.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Utilisation de la FMI. Transmission avant le dimanche 20h00

En cas de lever de rideau, le match sera programmé à 12h00.

En cas de feuille papier, celle-ci est à retourner à la Ligue. Si problème, contacter la Commission.

AMENDES

Pour non transmission de la FMI ou non saisie des résultats avant le dimanche 20h

| | | | |
|---------|-------------------------|----------------------|---------|
| 20218.1 | U17 Honneur | AS ST ETIENNE | 25.00 € |
| 20484.1 | U15 Elite | ROANNAIS FOOT 42 | 25,00 € |
| 20550.1 | U15 Honneur | DAVEZIEUX VIDALON US | 25,00 € |
| 20682.1 | U15 Promotion – Poule B | OULLINS CASCOL | 25,00 € |

Cette décision est susceptible d'appel, devant la commission d'appel de ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de la FFF.

Le Secrétaire

M. HERMEL Jean-Pierre